

Challenge Marc Lasserre 2024-2025

Art 1 –L’Echiquier de Bigorre renouvelle en 2024-2025 l’organisation du challenge Marc Lasserre, dans la continuité du tournoi créé en 1926 par le fondateur du club, Marc Lasserre mort en 1927 à l’âge de 26 ans.

Comité d’organisation : Guillaume Viné, Président de l’Echiquier de Bigorre
Gérard Bildstein, arbitre.

Art 2- Dates et lieu

7 rondes, à raison de 1 par mois le 2^e samedi de chaque mois d’octobre à Avril, au siège du club 47 rue Brauhauban à Tarbes et éventuellement au jardin Massey.
Dates prévisionnelles, qui pourront être modifiées au besoin par le comité d’organisation : 12 octobre, 9 novembre, 14 décembre, 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril
Pointages à partir de 13h45, appariements des présents à 14h15.

Art 3- Participants

Sont invités les joueurs titulaires d’une licence A à jour de leur cotisation, non seulement de Tarbes mais des autres clubs, à condition qu’ils soient en mesure de faire l’aller-retour pour participer aux 7 rondes.
Les participants s’engagent à faire leur possible pour participer aux 7 rondes.

Art 4- Règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.
7 rondes à la cadence FIDE, à savoir 1h30 + 30’’ par coup.
Appariement des présents à partir du logiciel PAPI, au système suisse.
Départages : Bucholz tronqué, cumulatif, performance.
Possibilité d’entrer jusqu’à la 3^e ronde, les rondes non jouées étant forfait.
Possibilité d’un bye jusqu’à la ronde 5 pour les joueurs inscrits.

Art 5- Homologations

A la demande de la FIDE, l’arbitre demandera une homologation FIDE chaque mois.
Les classements Elo seront mis à jour avant chaque ronde.

Art 6 – Appariements et classement

Bien qu’il s’agisse administrativement de 7 tournois différents, les résultats des rondes précédentes mis en mémoire par l’arbitre dans le logiciel PAPI serviront de base pour les appariements de chaque ronde au système suisse.
Le classement final sera déterminé par les résultats de l’ensemble des 7 rondes.

Art 7- Forfaits

Les appariements ayant lieu entre les présents, les absents seront considérés comme forfaits. Au maximum, un bye et deux forfaits seront acceptés.

Art 8- Inscriptions et Prix

Le fait de participer à une des trois premières rondes vaut inscription gratuite.
Une coupe pour le vainqueur.

Le nom du vainqueur sera gravé sur la plaque du Trophée Challenge Marc Lasserre

